

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET D'INSTALLATIONS ENTRE LA VILLE DE GEX ET L'ASSOCIATION « LA REMISE », POUR LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS (7.5)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 1er juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **21 juin 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **21 juin 2024**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, CADOUX, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. MAZET,  
M. DESAY donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme LUZZI donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à son décret d'application du 6 juin 2001,

**VU** la délibération datée du 8 novembre 1999 et la convention signée le 16 novembre 1999 relative à la mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association « La remise » pour l'exposition des matériels anciens de secours et de sécurité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour ladite convention et de redéfinir les modalités de mise à disposition des locaux et installations entre la Ville et l'association,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention qui lui a été soumis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux et installations entre la Ville et l'association « La Remise », telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

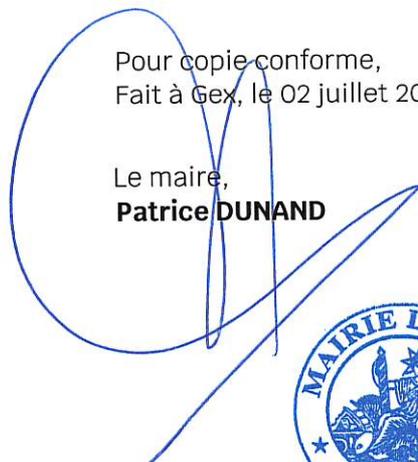
Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240702-2024_083_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 juillet 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 04 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 04 juillet 2024.